

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2013

Présents : MM. TRÉHET, ROBERT, LETHIMONNIER, BAZIN, ANFRAY, RIVIERE, POULAIN, DUBOURG, M^{mes} DOLÉ, YVON, PACILLY, LEBRETON, M. AUBRAYS, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

Le Conseil Municipal aborde les points suivants :

Indemnité de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2013 l'indemnité de gardiennage de l'église pour un montant de 537 €.

Classement de la voirie communale

Le Conseil Municipal entérine l'intégration des voies de desserte des Camélias 2, de la rue Bellavides et de rue de la bruyère dans le linéaire de voirie communale. Les linéaires totaux deviennent donc :

- Voirie communale : 50 849 m
- Chemins ruraux : 29 758 m

Mise à disposition de personnel entre la commune et la communauté de communes : renouvellement sur la période 2013/2015

Dans le cadre des transferts de compétences et du passage à la taxe professionnelle unique au 1^{er} janvier 2010, une partie du personnel communal avait été mis à disposition de la communauté de communes. La réglementation prévoit qu'une convention individuelle d'une durée de 3 ans soit signée entre les deux collectivités et chaque agent afin de préciser les modalités de cette mise à disposition. Il est aujourd'hui proposé de renouveler ces conventions dans les mêmes conditions.

Par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les conventions à intervenir.

Mise à disposition de personnel entre la commune et la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence « accueil de loisirs »

Dans le cadre du transfert de la compétence « accueil de loisirs » décidé suite à la fusion territoriale, il est proposé que le personnel communal affecté à ce service soit mis à disposition de la communauté de communes du Val de Sée. La réglementation prévoit qu'une convention individuelle d'une durée de 3 ans soit signée entre les deux collectivités et chaque agent afin de préciser les modalités de cette mise à disposition.

Par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les conventions à intervenir.

Représentation de la commune à la CLECT

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de communes du Val de Sée, issue de la fusion des Communautés de communes de Brécey et du Tertre, a pour régime fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU). Il rappelle que ce régime fiscal prévoit l'installation d'attributions de compensation entre la Communauté de communes et les communes-membres lors des transferts de compétences.

La détermination du montant de ces attributions de compensation est faite par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui est composée d'un représentant par commune.

Par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal désigne M. POULAIN pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes du Val de Sée.

Dissolution de la régie de recettes de la cantine, du centre de loisirs et de la garderie et création d'une régie de recettes pour la cantine uniquement

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la fusion territoriale, la communauté de communes du Val de Sée assume la compétence « accueil de loisirs » à compter du 1^{er} février 2013. La régie de recettes du centre de loisirs et de la garderie est donc à transférer à cette communauté de communes. Il faut pour cela dissoudre la régie communale de la cantine, du centre de loisirs et de la garderie et recréer une régie communale uniquement pour la cantine, car la compétence scolaire reste communale.

Le Conseil Municipal :

- Décide la suppression de la régie de recettes de la cantine, du centre de loisirs et de la garderie à compter du 1^{er} février 2013.
- Décide de créer à la même date une régie de recettes de la cantine scolaire de Brécey. Cette régie chapeaute deux sous-régies, une pour l'école primaire et une pour la cantine de l'école Jeanne d'Arc.

Dissolution de la régie d'avances du centre de loisirs

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la fusion territoriale, la communauté de communes du Val de Sée assume la compétence « accueil de loisirs » à compter du 1^{er} février 2013. La régie d'avances du centre de loisirs est donc à transférer à cette communauté de communes. Il faut pour cela dissoudre la régie communale.

Le Conseil Municipal décide la suppression de la régie d'avances du centre de loisirs à compter du 1^{er} février 2013.

Transfert de la compétence "Création et aménagement d'infrastructures médico-sociales" à la communauté de communes du Val de Sée

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes du Val de Sée, par délibération du 14 janvier 2013, sollicite le transfert à son profit de la compétence "Création et aménagement d'infrastructures médico-sociales" afin de pouvoir intervenir sur ce type de structure et faciliter la succession des médecins sur Brécey.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de transférer à compter du 1^{er} mars 2013, la compétence "Création et aménagement d'infrastructures médico-sociales" à la Communauté de communes du Val de Sée.

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire présente le projet de réforme des rythmes scolaires prévu dans le cadre de la « Refondation de l'École de la République ». La durée hebdomadaire du temps scolaire reste fixée à 24 heures mais doit s'étaler sur 9 demi-journées, dont le mercredi matin.

Cette réforme doit entrer en vigueur dans les écoles à la rentrée 2013. Les collectivités territoriales ont toutefois la possibilité, à titre dérogatoire et sur la base de leur projet éducatif territorial, de reporter son application à la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013.

Une compensation de 50 € par enfant scolarisé est prévue par l'État. Monsieur le Maire précise qu'il sollicitera rapidement le Préfet pour obtenir cette compensation.

Suppression d'une cabine téléphonique place de l'hôtel de ville

Par 13 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide la suppression de la cabine téléphonique installée place de l'hôtel de ville à Brécey.

Sécurité rue du Val de Sée

Madame Dolé fait part de son inquiétude quant à la sécurité des piétons rue du Val de Sée entre le rond point de la Tourelle et le carrefour avec la rue Jeanne d'Arc. Par crainte des collisions avec les véhicules circulant, les riverains stationnent en effet leurs propres véhicules sur le trottoir, laissant un passage extrêmement restreint aux piétons qui doivent alors marcher sur la chaussée.

Monsieur le Maire demande aux élus chargés des travaux d'étudier cette question.

La vitesse excessive des véhicules sur cet axe et par extension sur l'ensemble des axes routiers convergeant vers le centre mène également les élus à réfléchir à l'installation de radars pédagogiques pour tenter de faire respecter les limitations de vitesse.

Orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente une synthèse du projet de compte administratif 2012 aux élus. L'épargne brute communale (c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) s'est largement améliorée en 2012, passant de 535 502 € à 735 780 €. Cette consolidation est liée à la maîtrise des dépenses et au versement de dotations supplémentaires.

L'épargne nette, qui est obtenue en soustrayant le capital des emprunts à l'épargne brute s'est également améliorée, passant de 205 893 € à 399 687 €.

Cette situation comptable permet d'envisager sereinement le remboursement du déficit d'investissement lié aux travaux importants que la commune a menés depuis trois ans : résidence seniors, extension du centre de loisirs.

2013 doit donc être une année d'investissement limité pour apurer ce déficit.

Bilan de la réunion avec le personnel technique

Monsieur le Maire dresse le bilan de la réunion qui a été tenue avec le personnel technique le 29 janvier. L'organisation du service d'entretien tient compte du fait que Monsieur Lorence n'est pas remplacé. Ses tâches seront en partie transférées sur le secrétariat général pour l'urbanisme et sur Monsieur Tréol pour la relation entre le personnel et l'administration, dès lors que les équipes deviennent responsables de l'organisation de leurs tâches quotidiennes.

Fin de la réunion à 23 h 15.